

Convocation : 28 mars 2018

En exercice : 22

Présents : 5

Votants : 6

L'an deux mil dix-huit le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Centre Brie pour l'Assainissement Non Collectif, s'est réuni à la mairie de Favières sous la présidence de M. Jean-Claude MARTINEZ, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2018, le Conseil Syndical a de nouveau été convoqué le jeudi 05 avril 2018 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

SECRETAIRE DE SEANCE : M.DUBENT

LES MEMBRES PRÉSENTS :

- Commune de FAVIERES : M. MARTINEZ, Président
- Commune de VILLENEUVE-LE-COMTE : M. RADE, membre titulaire et M.BRANET, membre titulaire.
- Commune de CHATRES : M. DUBENT, membre titulaire.
- Commune de TOURNAN EN BRIE : M. SEVESTE, membre suppléant.

LES MEMBRES EXCUSES :

- Commune de LIVERDY-EN-BRIE, M.CAUCHIE, membre titulaire donne pouvoir à M.DUBENT, membre titulaire de la commune de CHATRES
- Commune de FAVIERES, M.BESSOL, membre titulaire
- Commune de TOURNAN-EN-BRIE, M.GAUTIER, membre titulaire
- Commune de PONTCARRE, M.MACLE, membre titulaire
- Commune de CHATRES, M.ROLLIN, membre titulaire

Le Président ouvre la séance à 18H30.

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Syndical ayant entendu l'exposé de Monsieur Martinez, Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, nomme M. DUBENT, Secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance fait l'appel des présents et constate que le quorum est atteint, puis Monsieur le Président propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente du 23 janvier 2018. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Objet : REDEVANCE ANC 2018

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de statuer sur le montant de la redevance ANC 2018 et rappelle à l'assemblée que le montant pour la redevance ANC 2017 était de 50.00 euros.

Monsieur le Président propose de ne pas modifier ce montant pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition telle que décrite ci-dessus

DECIDE de fixer le montant de la redevance ANC 2018 à 50.00 euros

**Objet : MONTANT DES PARTICIPATIONS : CONTRÔLE DIAGNOSTIC
ASSAINISSEMENT – CONTRÔLE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX – CONTRÔLE
DE CONCEPTION**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de statuer sur le montant du contrôle de diagnostic assainissement qui actuellement est d'un montant de 270.00 euros et ce depuis 2013.

Monsieur le Président informe également qu'il est nécessaire de déterminer les montants pour les deux contrôles suivants :

- Contrôle d'exécution de travaux
- Contrôle de conception

Monsieur le Président propose les montants suivants :

TYPE INTERVENTION	PARTICIPATION ACTUELLE	PARTICIPATION PROPOSEE
Contrôle diagnostic assainissement	270.00	270.00
Contrôle d'exécution de travaux	/	270.00
Contrôle de conception	/	150.00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les propositions telles que décrites ci-dessus

DECIDE de fixer :

- Le montant contrôle diagnostic assainissement à 270.00 euros
- Le montant du contrôle d'exécution de travaux à 270.00 euros
- Le montant du contrôle de conception à 150.00 euros

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation:

Dépenses	30 018.54€
Recettes	24.756.77€
Excédent de clôture 2017	5 261,77€

Correspondance : Mairie de Favières 5, Rue de la Brie 77220 FAVIERES

Secrétariat : Mme Christelle TEIXEIRA tél 01 64 07 02 07

Président : M. Jean-Claude MARTINEZ Tél 06 66 86 29 97

Section d'investissement :

Dépenses	162 000.00€
Recettes	39 457.31€
Excédent de clôture 2017	122 542.69€

Le Conseil Syndical, considérant le bien-fondé de l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition du Président telle que décrite ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne Le Petit Loribeau, Monsieur DUBENT, membre titulaire de la commune de Châtres informe le comité syndical qu'il a reçu un courrier relatif à une prise en charge des enfouissements des réseaux par le SDESM.

Monsieur le Président informe demande à Monsieur DUBENT de bien vouloir lui faire parvenir une copie de ce courrier et qu'un rendez-vous doit être absolument programmé avec Madame la Présidente du Val Briard avant le 16 mai 2018 dans le cadre de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.


S.M.C.B.A.N.C.
Le Président
Jean-Claude Martinez